Sélection Reader's digest

Les spécifications des annonces imprimées

DIMENSIONS DES PAGES			
FORMAT D'ANNONCE	**DIMENSION ROGNÉE**	**SURFACE UTILISABLE**	**ANNONCE À FOND PERDU**
Pleine page	130,2 mm x 182,6 mm (5,125 po x 7,1875 po)	117,5 mm x 169,9 mm (4,625 po x 6,6875 po)	137 mm x 188,9 mm (5,375 po x 7,4375 po)
1/2 page horizontale	130,2 mm x 87,3 mm (5,125 po x 3,4375 po)	117,5 mm x 74,6 mm (4,625 po x 2,9375 po)	137 mm x 93,6 mm (5,375 po x 3,6875 po)
1/2 page verticale	61,9 mm x 182,6 mm (2,4375 po x 7,1875 po)	49,2 mm x 169,9 mm (1,9375 po x 6,6875 po)	68,3 mm x 188,9 mm (2,6875 po x 7,4375 po)
1/4 page verticale	61,9 mm x 87,3 mm (2,4375 po x 3,4375 po)	49,2 mm x 74,6 mm (1,9375 po x 2,9375 po)	68,3 mm x 93,6 mm (2,6875 po x 3,6875 po)
1/4 page horizontale	130,2 mm x 44,4 mm (5,125 po x 1,75 po)	117,5 mm x 31,7 mm (4,625 po x 1,25 po)	137 mm x 50,8 mm (5,375 po x 2 po)
Double page (marge de sécurité de 6,3 mm/ 0,25 po pour les petits fonds sur chaque page)	260,3 mm x 182,6 mm (10,25 po x 7,1875 po)	247,6 mm x 169,9 mm (9,75 po x 6,6875 po)	266,7 mm x 188,9 mm (10,5 po x 7,4375 po)

Renseignements généraux

Reader's Digest Média n'assume aucune responsabilité quant aux reproductions d'annonces qui ne respectent pas les spécifications techniques énumérées ici.

- *Reader's Digest* et *Sélection* sont imprimés sur presses rotatives à haute vitesse avec une trame stochastique de 35 microns, à une résolution de 300 ppp, en reliure sans couture. La résolution des couvertures est de 300 ppp/150 lpp.
- Tous les fichiers doivent être en quadrichromie (CMJN). Ne pas utiliser de couleur d'accompagnement ni de modèle RVB.
- Prière de respecter la surface utilisable.
- Toutes les annonces à fond perdu doivent avoir une marge de 3,175 mm (0,125 po) sur les quatre côtés.
- Les images doivent être en 300 ppp @ 100 %.
- La taille de police doit être d'au moins 8 points. La taille des caractères inversés doit être d'au moins 12 points. Reader's Digest Média n'est pas responsable de la reproduction de tailles inférieures à celles qui sont mentionnées ici.
- Toute police noire ou grise doit être en noir une couleur (aucun noir quatre couleurs).
- La densité de l'encre pour toutes les couleurs de la quadrichromie ne doit pas excéder 300 %.
- Toutes les annonces doivent comporter les marques de rognage et de contrôle du registre à une distance de 18 points (0,25 po) de la marge.
- Pour toutes les annonces double page, on doit laisser une marge de sécurité de 6,3 mm (0,25 po) de chaque côté des petits fonds.
- Reader's Digest Média se réserve le droit d'ajouter un filet technique sur les annonces pour les différencier du matériel éditorial.
- Reader's Digest Média se réserve le droit de refuser tout texte qu'elle juge inapproprié.
- Reader's Digest Média n'est pas responsable du contenu des annonces ni de la reproduction de fichiers avec défonce.

AdDirect Télécharger. Vérifier. Envoyer

Note : les modèles InDesign pour tous les formats d'annonces se trouvent à addirect.sendmyad.com (dans le menu à gauche à Dimensions de l'annonce).

Transmission des annonces sur le portail AdDirect^MC

Toutes les annonces doivent être soumises sous forme de fichier PDF/X-1a prêt pour l'impression sur le portail AdDirect^MC de Magazines Canada. L'information pour créer un fichier PDF adéquat se trouve sur le site de Magazines Canada (www.magazinescanada.ca/publicite/production/outils).

1. **Ouvrir une session au https://addirect.sendmyad.com** (on doit s'inscrire pour créer un compte d'utilisateur lors de la première visite).
2. **Choisir la publication et remplir la fiche de renseignements.**
3. **Télécharger le fichier PDF à l'aide des boutons Choisir l'annonce et Parcourir.**
4. **Suivre les indications à l'écran durant le processus de vérification.**
5. **Approuver l'annonce.**

Demandes d'information : Lisa Snow, directrice de la production, magazines | Tél. : 416.927.3180 | lisa.snow@rd.com

RÈGLEMENT RELATIF AUX DROITS DE REPRODUCTION ET AUX CONTRATS
L'éditeur se réserve le droit de refuser toute annonce en tout temps. L'éditeur se réserve le droit d'indiquer dans le haut ou le bas de toute publicité qu'il s'agit d'une annonce. Le règlement d'un concours publicitaire doit être soumis avant la parution de l'annonce. L'éditeur n'est pas tenu de respecter une nouvelle condition, imprimée ou non, qui figure sur tout contrat, bon de commande ou directive de reproduction d'une annonce si cette condition va à l'encontre des politiques de l'éditeur. En considération de l'acceptation de l'annonce (toujours sous réserve des autres modalités relatives à nos tarifs), l'agence et l'annonceur doivent, pour ce qui est du contenu de l'annonce, dégager l'éditeur de toute responsabilité et l'indemniser de tous frais découlant de réclamations ou de poursuites en raison de la publication du contenu de l'annonce. Les annonceurs et les agences sont responsables de la totalité du contenu des annonces ou des publireportages, y compris le texte, les représentations et les illustrations. L'annonceur et son agence, le cas échéant, sont responsables des allégations faites au sujet du produit ou du service. Toutes les commandes sont acceptées pourvu que l'éditeur ne soit pas tenu responsable de la non-parution de toute annonce acceptée advenant un cas de force majeure, des restrictions gouvernementales, un incendie, une grève, un accident ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de l'éditeur (semblables ou non à celles énumérées précédemment) empêchant l'éditeur de produire ou de distribuer, en totalité ou en partie, Reader's Digest/Sélection. Les tarifs s'appliquent uniquement aux annonces s'inscrivant dans le cadre des activités commerciales courantes d'un annonceur. Il est interdit à deux annonceurs ou plus qui ne sont pas affiliés de regrouper leurs campagnes publicitaires pour profiter de remises plus importantes.

Ce document ne peut être copié ni reproduit en totalité ou en partie, sous quelque forme que ce soit, sans le consentement préalable écrit du titulaire du droit d'auteur, Sélection du Reader's Digest (Canada) SRI 2016.